

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-six mars deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU, Conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme A. GOFFAUX) – Mme Thaïs HUGBART, Conseillère municipale (pouvoir à M. Thierry BONTE).

**Secrétaire de Séance :** M. Simon LALAU.

**N° 2026-16 - Objet : Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu le Décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de centre communal d'action sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux centres communaux d'action sociale de Marseille et de Lyon,

Vu le Décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de centre communal d'action sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux centres communaux d'action sociale de Marseille et de Lyon et du décret n° 95-563 du 6 mai 1995 relatif au centre d'action sociale de la ville de Paris,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'Article 138 du Code de la Famille et de l'aide sociale,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont gérés par un Conseil d'Administration composé :

- Du Maire qui en est le Président de droit ;
- Et, en nombre égal :
  - De membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
  - De membres nommés par le Maire parmi des personnes non-membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la réglementation en vigueur le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS doit être fixé par le Conseil Municipal dans la limite 8 membres élus et 8 membres nommés, soit 16 membres, en plus du Président.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS et de fixer à 6 le nombre des membres qui seront nommés par le Maire.

Où l'exposé,

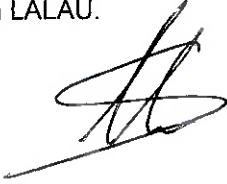
Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

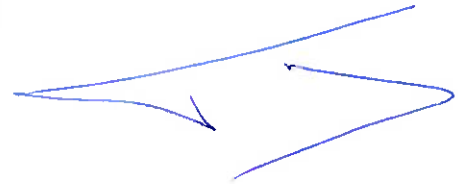
**Décide de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à :**

- 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par Monsieur le Maire.

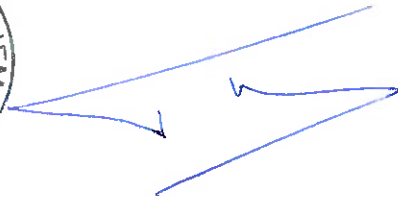
Le secrétaire de séance,  
Simon LALAU.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le *07/04/2026*  
et de la publication le *08/04/2026*... Thierry BONTE, Maire.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | <b>DEL_2026_16</b>                                       |
| Objet :                                 | <b>Détermination du nombre d'administrateurs du CCAS</b> |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                     |
| Date de la décision :                   | 2026-04-02 00:00:00+02                                   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 5.2 - Fonctionnement des assembles                       |
| Identifiant unique :                    | 059-215906116-20260402-DEL_2026_16-DE                    |
| URL d'archivage :                       | Non définie  |
| Notification :                          | Non notifiée   |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille  |
|---|-----------------|---------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 059-215906116-20260402-DEL_2026_16-DE-1-1_0.xml   | text/xml        | 873 o   |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : del_2026_16.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-059-215906116-20260402-DEL_2026_16-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 71.7 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                       | Message                            |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 7 avril 2026 à 13h56min25s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 7 avril 2026 à 13h56min26s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 7 avril 2026 à 13h56min27s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 7 avril 2026 à 13h56min44s | Reçu par le MI le 2026-04-07       |